



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**UNE AIDE FINANCIERE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
POUR SOUTENIR TOUT PROJET D'INNOVATION
PORTÉ PAR LES ENTREPRISES FRANCILIENNES**

En partenariat avec la Région Île-de-France

12 juin 2023

14H30 - 16H00

VISIO-CONFERENCE



Cofinancé par
l'Union européenne



UNE AIDE FINANCIERE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR SOUTENIR TOUT PROJET D'INNOVATION PORTÉ PAR LES ENTREPRISES FRANCILIENNES



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

PROGRAMME



Stéphane BULLIARD, Délégué territorial Paris
Livia KLINTOE, Cheffe de projet SMART Région

- Innovation : de quoi parle-t-on ?
- Les structures éligibles
- Les types de projets attendus et les critères de sélection des projets
- Les dépenses éligibles
- Les modalités pratiques de dépôt de la demande

Echange avec les entreprises





Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle

Labellisé par l'Etat

GRATUIT



Stéphane BULLIARD
Délégué territorial Paris

Livia KLINTOE
Cheffe de projet SMART Région

INNOV'UP

INNOVATION SOCIALE

Pôle Entreprises et Emploi

Finalité

La **Région Île-de-France et Bpifrance** soutiennent les associations et les entreprises qui portent un projet d'innovation sociale, à tous les stades de maturité du projet : de l'idée jusqu'à la mise sur le marché

Financement

Région Île-de-France et BPI France

Avec le soutien de Cap Digital, France Active, Silver Valley, l'ESSEC, Antropia ESSEC

Genèse / ambition du programme

Le soutien à l'innovation sociale, une priorité stratégique pour la Région Île-de-France

- Exprimée dans le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation **IMPACT 2028**
- Affirmée dans la **stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire** comme objectif prioritaire portée par Madame Sylvie MARIAUD, Vice-présidente en charge de l'Économie sociale et solidaire et des achats responsables à la Région Île-de-France
- Ayant pour ambition d'accélérer l'émergence de projets répondant à des enjeux sociaux au service des territoires

Nature des projets soutenus

Projets de recherche, développement et innovation (RDI) dans le champ de l'innovation sociale, relatifs à des produits, services, procédés, organisations

Sont visés les **projets d'innovation sociale proposant une solution innovante** : nouveaux procédés, nouveaux biens ou services, nouveaux modes de distribution ou d'échange, nouveaux modes d'organisation, répondant à un besoin social, sociétal, environnemental non ou mal satisfait.

Ils doivent :

- Être réalisés en Île-de-France
- Présenter des perspectives crédibles de retombées économiques et des externalités positives pour le territoire

Projets-cibles

1. Projets caractérisés en termes de **Recherche, Développement et Innovation (RDI)**
2. De **l'idée jusqu'à l'implémentation** : faisabilité, prototypage, développement, expérimentation avant mise en place effective de la solution
3. Qui répondent de manière nouvelle à des besoins sociaux et environnementaux jusque-là non ou mal satisfaits, au travers de :
 - une innovation technologique
 - une **forme innovante d'entreprise**
 - un **processus de production de bien ou de service** innovant
 - un **mode d'organisation du travail** innovant
 - un **mode de distribution, d'échange et d'implication des parties prenantes** innovant

4 dimensions retenues par la Région pour définir l'innovation sociale

1. Une réponse efficiente répondant à un **besoin social et/ou environnemental avéré** et mal couvert
2. Une solution innovante par **son caractère nouveau différenciant**, pouvant prendre des formes diverses
3. Un projet à caractère entrepreneurial qui s'inscrit sur le **long terme**
4. Une innovation qui produit des **effets positifs et durables territorialement** sur les plans économique, social et environnemental

Critères de sélection

1. **Qualité de l'innovation** : différenciation par rapport à l'existant, réponse réelle à un besoin mal satisfait, degré de maturité avancé, risque porté par la structure
2. **Contribution au développement de l'Île-de-France** : ancrage territorial et création d'emplois, retombées sociétales et environnementales, réponse à des enjeux locaux spécifiques, effets économiques positifs générés
3. **Potentiel économique et social du projet et de l'entreprise / de la stratégie, et du positionnement.** Les projets non lucratifs doivent s'inscrire dans un objectif entrepreneurial avec un modèle économique viable et la possibilité d'un développement ou d'un essaimage
4. Une attention particulière sera portée sur **la capacité de la structure à mener à bien son projet** en termes financiers et de ressources humaines
5. **Qualité du projet** : équipe dédiée, capacité financière, ressources techniques, pertinence du programme R&D

Exemple d'un projet soutenu : BIMBAMJOB

- **Activité** : accompagnement au retour à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, DELD. 6 000 personnes accompagnées individuellement en 2022 et 67 % de solutions positives
- **Caractère innovant du projet** : méthodologie associant accompagnement humain et plateforme technologique. Développement d'un chatbot assisté de machine learning permettant de communiquer par SMS avec les personnes en situation d'illectronisme. L'objectif est de rassembler des informations permettant la construction automatique de CV. **Coût du projet : 60 670 €** dont **30 000 €** de subvention
- **Dépenses soutenues** : temps homme (développeur, spécialiste du recrutement)

Éligibilité des structures

Toutes les structures (TPE, PME et ETI), **quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations et les structures de l'ESS** ayant une activité économique

1. Les structures basées en Île-de-France, avec au moins un établissement sur le territoire francilien et un projet d'innovation réalisé sur le territoire francilien
2. Structure qui n'est pas en difficulté en 2022. Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social à l'exception des structures de moins de trois ans
3. Pas de durée d'existence minimale mais l'entreprise doit être immatriculée au moment du dépôt
4. L'éligibilité est évaluée à l'échelle du groupe. Les appartenances à un groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature

Non éligibilité des structures

1. Les groupements d'entreprises ou projets collaboratifs
2. Les initiatives citoyennes
3. Les initiatives adoptées dans le cadre de politiques publiques
4. Les initiatives privées relevant de l'action sociale (solidarité, mal-logement, précarité alimentaire, surendettement...), n'intégrant aucune activité économique dans leur modèle de ressources

Modalités d'intervention financière

Assiette	Modalités de financement	Plafond en subventionnement	Plafond aide total	Taux d'intervention
Jusqu'à 200 000 €	100 % en subvention	50 000 €	50 000 €	Barème du régime cadre des aides à la RDI
200 000 € à 600 000 €	50 % en subvention 50 % en Avance Remboursable ou PI	130 000 €	260 000 €	
Jusqu'à 600 000 €	1/3 en subvention 2/3 en Avance Remboursable ou PI RD	500 000 €	1,5 M€ voire 3,5 M€	

Modalités d'intervention financière

- L'aide peut prendre la forme d'une subvention et/ou d'une avance récupérable (AR), dans la limite de 500 000 € de subvention et 3 M€ d'avance récupérable
- Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (de 25 % à 70 %)
- Pour les projets de RDI : les coûts admissibles sont ceux du régime cadre exempté numéro SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)

Dépenses éligibles

- Frais de personnel affectés au projet d'innovation : dirigeant, chef de projet, ingénieur, expert thématique, etc...
- Etude de faisabilité technique, marché, conseils juridiques
- Prestations externes (expertise académique, apport méthodologique, conseil, design, évaluation et mesure d'impact)
- Dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype
- Prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49 % des coûts liés aux frais de personnel
- Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme
- Dépenses liées au déploiement et à l'évaluation de l'expérimentation (volet technique, juridique, commercial)

Démarches

La demande d'aide est à déposer sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr **avant le démarrage du projet**

- Toute dépense antérieure ne pourra pas être prise en compte
- Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année.

Avant tout dépôt de dossier, il est vivement recommandé de consulter le **règlement d'intervention Innov'up** :

<https://www.iledefrance.fr/innovup-innovation-sociale>

Il contient des **informations importantes** : critères d'éligibilité, catégories de dépenses financées... pour la présentation du projet

Examen de la demande d'aide au fil de l'eau conjointement avec BPI France

Processus d'instruction et de sélection dans un délai de *3 mois environ*

Points de contact

- **Mail** @ innovation.sociale@iledefrance.fr
- **Infos** : www.iledefrance.fr/innovup
- Bpifrance | Servir l'Avenir

Les entreprises lauréates rejoignent **le Paris Region Business Club** (PRBC), réseau unique qui compte plus de **3 000 membres** bénéficiant d'opportunités d'affaires, de mises en relation exclusives, de partages d'expérience et d'une optimisation de leur visibilité

Focus sur une thématique d'innovation sociale prioritaire : Innov'expérimentation Silver économie et bien-vieillir

- **Enjeu** : soutien et financement de l'expérimentation en conditions réelles de tout type de solutions et technologies innovantes à même de permettre le maintien de l'autonomie et, de manière générale, le bienvieillir des seniors
- **Nature des projets** : le programme offre soutien opérationnel, méthodologie et expertises pour expérimenter en conditions réelles, tous types d'innovations apportant des solutions aux usagers en matière d'autonomie, de création de lien social, de lutte contre l'isolement et d'amélioration de leur qualité de vie

Cinq domaines prioritaires

1. **Santé** : améliorer l'expérience de vie des personnes âgées et fragilisées
2. **Prévention** : développer des dispositifs pour préserver l'autonomie des personnes âgées
3. **Soutien aux aidants** : améliorer les conditions de travail des aidants, valoriser les métiers de services à la personne
4. **Inclusion sociale** : améliorer la qualité de vie des personnes âgées et fragilisées
5. **Mobilité et aménagement** : développer les technologies et aménagements de l'habitat pour favoriser l'autonomie

Acteurs

- Structures éligibles

Associations, Start-ups, PME, ETI ayant une activité en Île-de-France et proposant un projet d'innovation dans le champ de la Silver Economie

Les solutions proposées ne doivent pas encore avoir fait l'objet d'une commercialisation

- Terrains d'expérimentation

Acteurs publics du territoire : collectivités territoriales, EPCI, syndicats, établissements de santé, associations

Toutes ces structures sont éligibles à partir du moment où elles sont en capacité de mettre à disposition un terrain d'expérimentation (infrastructure spécifique, communauté d'utilisateurs, jeu de données)

Bénéfices pour la structure candidate

- **Valider son prototype / sa preuve de concept** en conditions réelles et en lien direct avec le terrain
- **Tester in situ et in vivo les performances** de sa solution innovante
- **Favoriser l'adoption** de sa solution innovante grâce à la participation de partenaires des territoires et usagers dans le développement
- Accéder à un **réseau d'acteurs** de premier plan
- Réaliser son expérimentation dans un cadre et un **processus de confiance défini et suivi par les experts de Cap Digital et de SilverValley**
- **Capitaliser sur cette expérimentation** pour accélérer le développement de sa solution en faveur du « bien vieillir »

Modalités d'intervention financière

Assiette du projet	Taux d'intervention	Modalités de financement	Plafond en subvention	Plafond en AR/PI RD	Plafond aide (subvention +AR/PI RD)
Entre 150 000 € et 500 000 €	45 % pour les TPE/PME de moins de 50 salariés	100 % en subvention	225 000 €	0 €	225 000 €
Entre 500 000 et 1M€	35 % pour les entreprises entre 50 et 249 salariés	2/3 en subvention 1/3 en Avance Remboursable ou PI RD	300 000 €	150 000 €	450 000 €
Supérieur à 1M€	25 % pour les ETI	50 % en subvention 50 % en Avance Remboursable ou PI RD	500 000 €	500 000 €	1M€



Dépenses éligibles

- **Frais de personnel affectés au projet**, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens
- Dépenses liées à l'**amortissement** du matériel et des investissements engagés sur la durée du programme
- **Prestations externes** (juridique, conseils), dépenses liées à la réalisation d'un **démonstrateur** ou d'un **prototype**
- **Prestations techniques sous-traitées** dans la limite de 49 % des coûts liés aux frais de personnel
- Dépenses liées à l'**évaluation de l'expérimentation**, y compris à l'expérimentation du concept (technique, juridique, commercial). Le recours à un évaluateur est facultatif

Les coûts admissibles dans le cadre du projet doivent rentrer dans les catégories de coûts éligibles au régime cadre exempté numéro SA. 58995 relatifs aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)

Démarches

- La demande d'aide est à **déposer sur la plateforme** mesdemarches.iledefrance.fr
- La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet. **Toute dépense antérieure ne pourra pas être prise en compte**
- Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année
- Pour plus d'informations, consulter le **cahier des charges** et le **règlement d'intervention** Innov'up dans les documents téléchargeables <https://www.iledefrance.fr/innovup-experimentation-silver-economie-bien-vieillir>

Avant tout dépôt de dossier, il est vivement recommandé de contacter les partenaires du programme pour vous accompagner dans la qualification de votre projet



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

**Une aide financière de la Région Île-de-France pour soutenir
tout projet d'innovation porté par les entreprises franciliennes
Innov'up Innovation sociale**

Questions posées / réponses apportées

Sous quelle forme pourrait être éligible un GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)?

- Avec Innov'up, nous avons vocation à soutenir des entreprises « individuelles », pas des collectifs.
- La déclinaison « innovation sociale » se rapproche du contexte du marché : l'innovation sociale et l'ESS dans l'entreprise.
- Pas d'intervention sur des activités de délégation de service public soutenues par les politiques de solidarité du département, de la Région ou d'autres directions opérationnelles.

Sur quels délais d'expérimentation pouvez-vous intervenir ?

- Nous intervenons sur des expérimentations qui se déroulent entre 6 et 18 mois, voire 24 mois quand il y a vraiment des développements corrélés à l'expérimentation. Il n'y a pas de projets soutenus au-delà de 24 mois.
- En pratique, nous observons que les projets se déroulent entre 12 et 18 mois.

**Une aide financière de la Région Île-de-France pour soutenir
tout projet d'innovation porté par les entreprises franciliennes
Innov'up Innovation sociale**

Questions posées / réponses apportées

Peut-on postuler pour 2 projets en même temps ? Ou bien postuler à l'un, puis à l'autre ? Nous avons effectué une demande de fonds Innov'up pour les innovations technologiques. Est-ce que plusieurs projets peuvent être réalisés en parallèle ou bien faut-il attendre la décision concernant l'un des projets pour pouvoir postuler pour un autre projet, sachant qu'il s'agit des mêmes fonds propres ?

- On ne peut pas intervenir sur fonds publics sur une même dépense.
- Par exemple : on ne pourra pas financer le salaire de votre directeur technique sur un dispositif et sur un autre en même temps. La dépense est affectée une seule fois.
- En fonction de la surface financière de l'entreprise, on peut vérifier la capacité à mener 2 projets de concert (le niveau de fonds propres, en termes de RH et de mobilisation opérationnelle).
- Nous intervenons plutôt sous forme de continuum : financer plusieurs étapes d'un développement ou de manière successive sur plusieurs segments de marché ou sur plusieurs relais de croissance mais rarement en même temps.

Une aide financière de la Région Île-de-France pour soutenir tout projet d'innovation porté par les entreprises franciliennes

Innov'up Innovation sociale

Questions posées / réponses apportées

Quels sont finalement les critères de sélection puisque les enveloppes sont figées à un moment donné et qu'il y a une sorte de compétition entre les structures qui déposent des projets ?

- Nous intervenons au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'on nous ne sommes pas soumis à un rythme budgétaire annuel.
- Votre dossier n'aura pas, plus ou moins de chance de passer selon le moment de l'année auquel vous le soumettez.
- S'agissant des critères de sélection, oui, il y a une forme de compétition puisque le budget ne va pas nous permettre de soutenir tous les projets mais les critères sont assez clairs : priorités stratégiques formalisées dans notre schéma régional de développement économique dont fait partie l'innovation sociale.
- Nous allons également regarder, au sein du projet, la capacité de l'entreprise à porter celui-ci, à placer dans le temps, le service proposé, les retombées économiques concrètes, le dimensionnement de l'équipe-projet, les compétences, la pertinence globale.

Est-ce que si le projet est rejeté une première fois, on peut le redéposer plus tard ?

- Si votre projet est refusé une première fois, rien ne vous empêche de le retravailler et de le représenter ultérieurement. Rien est figé, on vous laisse l'opportunité d'améliorer votre projet, de corriger, de l'amender, puis de le représenter une nouvelle fois.